

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210413-02-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation
7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.**

Absents excusés : **Pierre JULIEN, Sébastien POINT.**

Représentés : **Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC.**

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché de travaux – restructuration d'un îlot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines à Malleloy – Avenants aux lots 01, 02, 03, 05A, 08 et 09

N° de délibération : 2

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'actualisation du plan de financement a été approuvée par le conseil municipal du 29 juin 2020 avec un montant de travaux égal à 877 000 € HT pour un budget total de l'opération à 1 273 000 € HT.

Selon le cadre de la convention, la SPL s'est portée acquéreuse des terrains auprès de l'EPFL en décembre 2018, elle a attribué les marchés de travaux pour un montant total de 807 593,77 € HT et a notifié le démarrage de la construction de 5 logements et d'un tiers-lieu le 08 juin 2020.

Un acte authentique a été signé en décembre 2020 entre la SPL et la Société Lorraine d'Habitat pour la cession en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des 5 logements pour un montant de 727 238.26€ HT.

Au 1^{er} janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours.

L'avenant 3 de substitution a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 et par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2021. Cet avenant a permis :

- Décider la substitution de la Communauté de Communes à la SPL du Bassin de Pompey,
- De procéder à un arrêt des comptes au 31 décembre 2020,
- De redéfinir un échéancier prévisionnel des dépenses / recettes du mandataire et du mandant.

Afin d'aménager au mieux l'équipement, d'optimiser la qualité d'usage et la pérennité du bâtiment, six avenants vous sont proposés.

Ces avenants font suite à des remarques du bureau de contrôle, des aléas de chantier et des adaptations de prescriptions demandés en cours de chantier par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 14 240,70€ HT, soit 1,76% de l'ensemble des marchés de travaux ; ce qui ramène le montant total de ces marchés à 821 834,47€ HT.

Le montant du poste TRAVAUX est maintenant de 835 953€ HT et reste inférieur au montant délibéré de 876 716€ HT

Ainsi, le budget global d'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 1 187 779€ HT ce qui reste inférieur au montant délibéré égal à 1 273 000€ HT.

Ces avenants sont les suivants :

Lot 01 - DEMOLITION DESAMIANTAGE - B2X AVENANT NEGATIF : -4900€ HT

- Il n'a pas été nécessaire de remblayer le terrain suite à l'intervention du lot démolition-désamiantage, les quantités de remblayage prévues en complément au lot gros-œuvre - VRD ont été suffisantes : -4900€ HT

Lot 02 - GROS ŒUVRE - VRD - ABM AVENANT POSITIF +13 182,70€ HT

- Pour assurer la sécurité des ouvriers, des automobilistes et des passants, sur proposition de l'entreprise, il a été décidé de réaliser les installations de chantier à l'arrière du bâtiment et non sur la rue comme prévu initialement. Cela nécessite en fin de chantier un grutage des bungalows : + 1 526,40€ HT
- Réalisation d'une chape thermo-acoustique au R+1 afin de respecter les normes d'affaiblissement acoustique entre logements et le local Tiers lieu : 8 267,12€ HT
- Suite au décapage des terres du parking et malgré une protection en tête du mur, les fortes pluies ont fragilisé les fondations du mur qui s'est effondré partiellement, sans aucun dommage corporel. Il convient de procéder rapidement à la démolition du reste du mur qui menace également de tomber. Un mur à l'identique sera reconstruit et fera l'objet d'un prochain avenant : + 3 389,18€ HT

Lot 03 - COUVERTURE – MADDALON AVENANT POSITIF : +4482,42€ HT

- Création d'un complexe d'étanchéité sur paliers d'entrée en R+1, avec isolation thermique par l'extérieur (principe de la toiture chaude), permettant de prévenir le risque de points de condensation et de sinistres dans les locaux RDC. Complément dans les dispositifs d'accessibilités avec pose d'une couverture en tôle larmée antidérapante en dernière marche : +4084,92€ HT
- Adaptation de la jonction de l'angle bâtiment par rapport à la maison et au mur mitoyen, permettant la protection aux intempéries et aux infiltrations d'eaux pluviales entre les murs : + 397,50€ HT

Lot 05A - MENUISERIES EXTERIEURES PVC – SOFIFERM AVENANT POSITIF +1563€ HT

- Demande des utilisateurs de motoriser la commande de volets roulants : +1563€ HT

Lot 08 - PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC - LORRAINE ENERGIE

AVENANT NEGATIF -942€ HT

- Poste Signalétique et protection incendie supprimés. Une commande sera passée en direct avec l'entreprise Desautel, en charge de la gestion de ces équipements pour le Bassin de Pompey : -1130€ HT
- Demande du service patrimoine d'avoir une commande manuelle par interrupteur pour une optimisation du système de ventilation : +188€ HT

Lot 09 - ELECTRICITE – SOVEC AVENANT POSITIF +854,58€ HT

- Modifications apportées suite à une réunion technique : + 1196,13€ HT
 - Assurer la cohérence du matériel posé et sa maintenance (DI, BAES)
 - Ajout de prises pour une meilleure exploitation (en plafond pour borne wi-fi, vidéo surveillance)
 - Ajout d'alimentations pour volet roulant et commande de la ventilation
 - Câblage et raccordement des prises intégrées au mobilier
- La vente du jardin au voisin M Lisciati s'est décidée postérieurement à l'attribution des marchés qui induit la modification de certaines prestations notamment les éclairages extérieurs : -341,55€ HT.

Le montant total de ces avenants génère une plus-value de 14240,70€ HT soit 1,76 % de l'ensemble des marchés de travaux, selon la répartition suivante :

Lots	intitulé	Entreprise	Montant marché initial € HT	TM HT % Marché	% Marché	Montant final € HT compris TM
1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	B2X	38 155,00	- 4 900,00	-12,84%	33 255,00
2	GROS ŒUVRE - VRD	ABM	373 000,00	13 182,70	3,53%	386 182,70
3	COUVERTURE	MADDALON	46 000,00	4 482,42	9,74%	50 482,42
4	PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFOND - PEINTURE	FRANCIS BEGARD SARL	69 585,79	-		69 585,79
5 A	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	SOFIFERM	49 457,00	1 563,00	3,16%	51 020,00
5 B	SERRURERIE	LES METALLIERS LORRAINS	40 854,52	-		40 854,52
6	MENUISERIES INTERIEURES	BALDINI	28 432,40	-		28 432,40
7	REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCES	LOETSCHER	20 446,61	-		20 446,61
8	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC	LORRAINE ENERGIE	63 638,00	- 942,00	-1,48%	62 696,00
9	ELECTRICITE	SOVEC	58 644,45	854,58	1,46%	59 499,03
10	REVETEMENT DE FAÇADE	PROTECT FAÇADE	19 380,00	-		19 380,00
			Montant marché initial € HT	TM HT Marché	% Marché	Montant final € HT compris TM
TOTAL MARCHE HT			807 593,77€	14 240,70	1,76%	821 834,47€

Un tableau synthétique des avenants est joint à cette délibération.

Un avenant n°1 à ces marchés de travaux, acté au conseil du 17 décembre 2020, concernait le transfert des marchés publics en cours à la date du transfert universel du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey et n'a eu aucun impact financier sur l'opération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux lots 01, 02, 03, 05A, 08 et 09 du marché de travaux restructuration d'un îlot Cœur de Bourg au 6, 8 rue de Custines à Malleloy.

AUTORISE le Président à signer les avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC